



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 03/2015

**Remplacement de conduite de distribution d'eau potable et de
défense incendie sur le tronçon**

Pra Perey – Les Neyrules

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

Lundi 20 avril 2015, 19h00, Combles de la Maison-Jaune

Commission ad hoc : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Dans le cadre de la restructuration du réseau électrique, la Romande Energie envisage différentes modifications dans le secteur des Thioleyres. Ces travaux consistent principalement à l'enfouissement des lignes aériennes et au remplacement de la station électrique des Thioleyres. La Compagnie électrique a donc contacté la Commune pour présenter son projet.

Après étude du dossier, la Romande Energie et la Commune peuvent se coordonner pour réaliser une fouille commune sur un tronçon situé entre la laiterie de Pra-Perey et le lieu-dit les Neyrules.

Aspects techniques

En effet, le tracé projeté de la future nappe électrique correspond avec la conduite actuelle d'eau potable en fonte d'un diamètre de 100 mm, (probablement construite en 1977). C'est donc l'occasion de remplacer l'actuelle conduite par un tuyau en PE d'un diamètre intérieur de 147 mm ; ce qui est conforme à notre plan directeur de la distribution d'eau potable et aux conditions de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. Le remplacement de cette conduite permettra également de sécuriser le secteur, car ces dernières années elle s'est rompue à deux reprises.

Le fouille sera réalisée en bordure des chemins de Pra-Perey et de la Bedaule sur un tronçon de 575 m'.

L'équipement d'éclairage public situé au carrefour de la laiterie de Pra-Perey sera également changé.

En annexe du préavis est jointe une coupe type du profil de fouille qui symbolise la nappe électrique et la conduite d'eau.

L'entreprise Swisscom a également été contactée pour mettre en souterrain sa ligne aérienne sur la partie supérieure du projet. Les poteaux existants pourraient être ainsi supprimés le long du chemin de la Bedaule.

Aspects financiers

Les prix appliqués dans le présent préavis sont issus de travaux récents exécutés sur le territoire communal en 2013.

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 288'200.- HT**. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui travaille régulièrement pour la Commune. Basé sur les prix pratiqués couramment pour ce genre de travaux, il s'établit de la manière suivante :

1) Travaux de terrassement :	142'000.-
2) Fourniture et pose de la conduite et des bornes hydrantes :	83'000.-
3) Transferts des prises particulières :	21'000.-
4) Alimentation provisoires des bâtiments :	3'500.-
5) Honoraires subventionnés	35'000.-
6) Honoraires non subventionnés	3'700.-
 Montant total du devis HT :	 288'200.-

Une subvention de 15 % est allouée par l'ECA pour le remplacement de conduites qui alimentent des bornes-hydrantes. Le montant subventionnable ne tient pas compte du transfert de prises privées. La Commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 39'000.-

Sorties des liquidités

3 et 4^{ème} trimestres 2015.

Planification des travaux

Août - septembre 2015.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis n° 03/2015 de la Municipalité du lundi 30 mars 2015;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;**

2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 288'200.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 39'000.- et le solde de CHF 249'200.- sur une durée de 20 ans, à raison de CHF 12'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2016.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 30 mars 2015

Annexe : plan de situation et coupe-type

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, municipal